



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 4 - Avenant n°1 convention de mandat AA rue de la mairie

#### **Présents :**

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Monsieur ROUX, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur ORDRONNEAU (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Madame FOURNIER (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Madame BONFANTI (donne pouvoir à Madame RAMOND)

Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Madame Catherine MANDEIX**

## **I - Exposés des motifs**

Par délibération en date du 23 septembre 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mandat avec fonds de concours entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Boé dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la mairie.

Ces travaux concernaient l'éclairage public (filaire et solaire) est le fonds de concours s'élevait à 26 732.84 €.

L'avenant à la présente convention concerne la plus-value liée à la technologie solaire que l'Agglomération a imputé à tort à la commune.

Conformément à la délibération n° 2015/37b du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 11 juin 2015, les modalités de calcul du fonds de concours sont les suivantes :

Montant prévisionnel des travaux éclairage public (montant marché ESBTP + devis FONROCHE) :

1. 25 336,26 € H.T. de Génie Civil sur DQE Lot n°1 VRD.
2. 34 480,00 € H.T. de fourniture et mats d'éclairage filaire – Lot n°2 ESBTP RESEAUX sur 3 zones retenues.
3. 37 280.75 € H.T. de fourniture et pose de mats solaires offre FONROCHE.

Soit au total Eclairage : **97 097.01 € H.T.**

Montant prévisionnel de la solution de base : 92 665.01€ HT.

Plus-values prises en charge par la commune (lanternes + mâts) : 4 432.00 €.

Pour mémoire lanterne + mât en solution de base : 857 € HT

Le taux applicable est de : 10 %.

Le montant estimé du fonds de concours est donc :

= (92 665.01 X 10 %) + 4 432.00 € (plus-values).

= 13 698.50 €.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu la délibération du 23 septembre 2019 du conseil municipal de Boé,

Vu le projet d'avenant n°1 de l'Agglomération d'Agen,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**AUTORISER** le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de mandat avec fonds de concours entre l'agglomération d'Agen et la commune de Boé concernant l'aménagement de la rue de la Mairie

**DIRE** que la participation de la mairie sera de 13 698.50 €

Accusé de réception en préfecture  
047-214700312-20191216-lmc1F11942004-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Françoise LEBEAU

SIGNE

M. Christian Dézalos